



Fédéré Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire
Numéro 135
Avril 2016



Hélène Genevrois a rencontré Etienne Jockir, directeur du centre PMS libre de Saint-Gilles 1 et animateur du groupe de travail « formation continuée des directions ». Il nous parle du projet de ce groupe.

Une formation continuée pour les directions des centres PMS libres, c'est une première ! En quoi est-ce important selon vous ?

La fonction de direction PMS est récente et très particulière. Tout le monde n'en mesure pas toujours bien l'ampleur et la complexité. A l'origine, on parlait de « conseiller directeur » et la fonction de direction se mêlait à celle de conseiller psycho-pédagogique. La partie « direction » de cette fonction a pris de l'ampleur avec le temps et aujourd'hui de moins en moins de directeurs assument encore la fonction de CPP qui, elle, est davantage consacrée au conseil, à la consultation et à l'accompagnement.

L'identité professionnelle de direction PMS est donc seulement en train de se forger et pour accompagner l'évolution progressive de cette fonction, il faut mettre en place une formation qui accompagne la construction de cette identité. D'autant que le public est assez hétéroclite, composé tant de personnes très expérimentées dans la fonction de direction que de novices. L'enjeu est aussi de rencontrer les attentes de tout le monde.

Pour le groupe de travail qui prépare cette formation, quels sont les objectifs visés ?

Le choix a été de ne pas proposer une formation créée de toute pièce par le groupe de travail mais plutôt de mettre en place un dispositif de formation, un processus à construire progressivement avec l'ensemble des directions, en tenant compte de la diversité des réalités et des ressources existantes (internes et externes).

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Vie collective - pages 2 et
3

Nouvelles en bref - pages
3 et 4

Entre vous et moi - pages
4 et 5

Juridiquement vôtre -
page 5

Coin lecture - page 5

Agenda - page 6

Pensée du mois - page 6

C'est vous qui le dites - la suite

Le groupe rassemble donc les conditions pour faire en sorte que les directions des centres PMS libres construisent ensemble l'identité de leur fonction.

Qu'est-ce qui, dans la formation actuelle de direction de centres PMS libres, justifie qu'une formation permanente soit organisée ?

Aujourd'hui il n'existe pas de formation spécifique pour les directions PMS car il n'y a pas de moyens financiers pour ce type de formation. Les directeurs/trices peuvent participer, au même titre que les agents, aux formations CFPL, mais la fonction de direction est de plus en plus spécifique et il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui acceptent d'assumer cette fonction. La gestion d'équipe, l'écoute, la communication, la prise de décision et de responsabilités, la collaboration avec des administrations, etc. sont autant de compétences demandées aux directions et qui varient des compétences développées en cours de carrière comme CPP. Les compétences d'un CPP, bien qu'essentielles, ne sont plus suffisantes dès lors

que celui-ci devient directeur et la formation initiale des directions (organisée par le CFPL) ne suffit pas non plus à répondre aux préoccupations quotidiennes du métier.

Il apparaît donc nécessaire de participer à une dynamique collective de formation et de construction du métier de directeur/trice de centre PMS. L'objectif n'est donc pas ici d'offrir aux directions la possibilité de suivre des journées thématiques mais bien de construire ensemble un processus continu de formation.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux directions avant la première journée qui se tiendra le 11 mai prochain ?

Les directions prendront une part active à un processus élaboré par le groupe de travail. C'est la rencontre avec les autres, la confrontation des points de vue, le croisement des regards qui, notamment, permettront la construction de la formation. Ca sera un cheminement qui se construira avec les participants, aidé du groupe de travail et d'intervenants extérieurs.

Rendez-vous à Champion (Namur) le 11 mai 2016 !

La vie collective

Journée CPEF du 24 mai

Le nombre de participants maximum (125) ayant été atteint (48 heures après l'envoi de l'invitation !), les inscriptions sont clôturées pour la journée de réflexion organisée

le 24 mai prochain par la Commission permanente enseignement fondamental ayant pour thème le développement de l'enfant de 2 ans et demi à 6 ans.

Renouvellement des mandats CPEF et CPES

Les commissions permanentes enseignement fondamental (CPEF) et enseignement secondaire (CPES) achèveront leur premier mandat le 31 août prochain. Dans ce cadre, nous lançons un appel à participation aux membres du personnel et aux directions des Centres PMS libres pour le prochain mandat de deux ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2018. Un courrier est récemment arrivé dans votre Centre à ce sujet.

Organisées au sein de la FCPL, les commissions traitent de sujets qui concernent l'action PMS dans chacun des niveaux d'enseignement. Si les questions, réflexions et enjeux liés soit à l'enseignement fondamental, soit à l'enseignement secondaire vous intéressent, n'hésitez pas à répondre à cet appel à participation afin de devenir membre de la commission « enseignement fondamental » ou de la commission « enseignement secondaire ». La mission, le fonctionnement des commissions et le profil des membres sont

explicités dans le document « Vie collective de la FCPL – modèle en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2013 ».

Après avoir reçu l'accord de votre direction (ou de votre PO), faites-nous part de votre volonté de devenir membre d'une des deux commissions en envoyant un mail à isabelle.schmit@segec.be pour le 1er juin au plus tard. Vous y mentionnerez vos coordonnées (nom, prénom, fonction, Centre PMS, numéro de téléphone personnel et adresse mail) ainsi que la commission dans laquelle vous désirez vous investir.

Les membres des commissions s'engagent à participer aux réunions et à assurer les suivis et préparations décidés en réunions. Ce sont les membres qui fixent le calendrier et le lieu des réunions (en général à Bruxelles ou à Namur). Les commissions se réunissent de 5 à 10 fois par exercice PMS, en fonction des projets et des ordres du jour.

Le nombre de membres par commission est limité à 16. Si le nombre de candidats devait être supérieur, la composition des commissions sera basée sur un équilibre de représentation des différentes provinces, disciplines et fonctions. Les membres actuels des commissions peuvent se représenter pour un nouveau mandat de deux ans selon la même procédure. Toutes les personnes qui auront répondu au présent appel seront contactées personnellement à la fin du mois de juin pour leur signifier la composition des commissions.

Vous trouverez plus d'informations sur le modèle de vie collective de la FCPL en cliquant ici.

Conseil supérieur des Centres PMS

Suite au départ à la retraite de Myriam Gabriel

(Centre PMS de Bruxelles Sud), c'est Etienne Jockir (Centre PMS de St-Gilles I) qui siège désormais au Conseil supérieur des Centres PMS dans le mandat de directeur du réseau libre. Etienne remplace également Myriam dans le mandat de vice-président du Conseil supérieur.



Information du Comité d'éthique : on est presque complet !

En novembre 2014, nous vous avons adressé un document présentant le Comité d'éthique des centres PMS libres (CE.14.20). Nous étions à l'époque 6 membres pour réaliser la construction des avis du Comité. Depuis, les choses ont évolué, et dans le bon sens : notre appel a été entendu, et le Comité est maintenant un groupe de 10 personnes.

En voici la composition actuelle :

Boudrenghien Guy, directeur honoraire, Centre PMS libre de Nivelles, président du Comité.
Bourgeois Aurélie, conseillère psychopédagogique, Centre PMS libre de Woluwé, dép. Etterbeek.

Burton Ludivine, infirmière, Centre PMS libre de Braine-l'Alleud, vice-présidente du Comité.

De Kesel Chantal, assistante sociale, Centre PMS libre de Liège IV.

De Winne Marie, conseillère psychopédagogique, Centre PMS libre de Marchienne II.

Lecoq Georges, directeur, Centre PMS libre de Liège VII, secrétaire du Comité.

Olivier Pascale, infirmière, Centre PMS libre de Liège I et II.

Parthoens Delphine, directrice, Centre PMS libre de Marche I.

Rouby Philippe, directeur, Centre PMS libre de Bruxelles-Nord.

Vandamme Nicole, infirmière honoraire, Centre PMS libre de Liège IV.

Selon les dispositions de notre Règlement d'ordre intérieur (point 2.2.1. CE 14.21), le nombre de membres est limité à 12 et la composition doit permettre la participation de toutes les disciplines qui composent les centres PMS libres. Le calcul est vite fait : nous attendons la candidature d'au moins un(e) assistant(e) en psychologie et nous pouvons encore accueillir un membre en plus (un assistant social par exemple).

Pour le Comité,
Guy Boudrenghien
Président

Une question au Comité d'éthique ?

Le comité d'éthique des CPMS libres vous informe de la date de sa prochaine réunion : le vendredi 27 mai.

Si vous souhaitez que votre demande d'avis soit traitée à cette date, nous vous demandons de nous la faire parvenir pour le lundi 23 mai au plus tard.

Par e-mail : comite.ethique.cpms@gmail.com

Par courrier postal : A l'attention du Comité d'éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.

Précarité et action PMS

L'équipe de SoDéMo 2 s'est remise au travail ! Après une démarche plus descriptive quant à l'action PMS avec les familles précarisées, SoDéMo démarre un travail plus analytique. A partir de vos productions du 24 avril 2014, SoDéMo vous prépare un nouveau temps de travail qui implique les équipes PMS face aux défis du construire ensemble. Soyez impatients ... SoDéMo 2 n'attend que votre participation. Ce sera pour après les vacances d'été !



Des nouvelles en bref

Du singulier au pluriel. A l'école du bien commun

Le premier lieu où l'être humain découvre qu'il doit partager son existence avec d'autres, c'est la famille.

L'école prend le relais du processus d'adaptation de l'enfant à la vie en société. Une de ses missions fondamentales est de faire passer les enfants qu'elle accueille d'une socialisation primaire à la sociabilité, en éveillant, cultivant, aiguissant leur aptitude à entrer dans des rapports sociaux.

L'équilibre nécessaire entre droits et devoirs L'école, à travers l'instruction qu'elle assure, participe à l'éducation des enfants, ensemble avec les parents. Et cela dans au moins trois dimensions. En entrant à l'école, l'enfant est confronté aux règles de base de la vie en groupe: respect d'autrui – de la simple politesse à la courtoisie –, droits et devoirs liés à la place que

jeunes et adultes occupent. Les préceptes de la civilité sont le seuil élémentaire en-deçà duquel la vie en commun n'est pas possible. L'école ne se contente pas de rendre la vie en commun possible : elle veut la rendre bonne. Elle propose explicitement, et implicitement à travers la maîtrise des disciplines, une éducation aux valeurs et surtout un développement personnel du rapport aux valeurs. Enfin, la maîtrise des règles de civilité et des préceptes de l'éducation morale est la condition sine qua non de l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté. Elle conduit à l'expérience de l'équilibre nécessaire entre droits individuels et devoirs inhérents à l'inscription inévitable dans le collectif.

À l'école du bien commun

Explorer les ressources en la matière, c'est l'objectif que poursuivra la douzième université d'été de l'enseignement catholique. Objectif ambitieux puisqu'il s'agit de sonder ce qui constitue le cœur de notre mission : apprendre à vivre ensemble. Qu'est-ce qui pose problème ? Qu'est-

ce que c'est «faire société»? Comment l'école peut-elle jouer un rôle et lequel? Voilà quelques-unes des questions essentielles auxquelles nous chercherons ensemble des réponses. Nous en analyserons ainsi les dimensions diverses : religieuse, psychologique, politique, relationnelle, pédagogique.

Où et quand ?

Louvain-la-Neuve - UCL - 19 août 2016 - De 9h00 à 16h00

Formateurs

La douzième Université d'été sera l'occasion d'entendre, sur la question, le point de vue de Jean DE MUNCK, qui interagira avec les interviews de Jean-Claude GUILLEBAUD et Cécile ERNST, Philippe VAN MEERBEEK, Ignace BERTEN, Michel DUPUIS.

Inscriptions en ligne : enseignement.catholique.be > Université d'été

« Vivre ensemble » : des ressources

Nous avons tous été secoués par les attentats qui ont frappé Bruxelles le 22 mars dernier. Dans les écoles comme ailleurs, il importe d'essayer de trouver les mots justes qui expliquent, rassurent et expriment l'indicible. Le SeGEC a rassemblé une liste de ressources utiles à la réflexion et au travail quotidien dans les écoles. Cette page du site est régulièrement actualisée, vous pouvez y accéder [ici](#).

Le CEDIEP présente « L'école... d'autres solutions ! » ...

Certains jeunes aimeraient poursuivre leurs études secondaires de manière différente. Le guide « *L'école... d'autres solutions !* » répond à cette question en présentant une série d'alternatives à l'enseignement secondaire ordinaire qui ne sont pas toujours bien connues du public (alternance, humanités sportives ou artistiques, enseignement spécialisé, enseignement à distance, promotion sociale...).

Il présente, de façon détaillée, ces différentes alternatives et fournit des informations relatives à leurs spécificités, à leurs objectifs, à leur organisation et répertorie les établissements organisant ces enseignements « alternatifs ».



Entre vous et moi

Marie-Martine Schyns réendosse donc la fonction de Ministre de l'éducation, elle qui avait déjà fait un bref passage à ce poste en 2013-2014 suite à la démission, pour raison de santé, de Marie-Dominique Simonet. Contrainte de passer le flambeau à Joëlle Milquet au début de cette législature, Marie-Martine Schyns revient forte de son expérience précédente. Entre les deux mandats de la Ministre Schyns, Joëlle Milquet a lancé les travaux du pacte pour un enseignement d'excellence, un processus de grande envergure ayant pour ambition d'améliorer le système scolaire.

4

En 2013, Marie-Martine Schyns s'était glissée

Il s'adresse donc aux jeunes soumis à l'obligation scolaire, ainsi qu'à toute personne amenée à accompagner ces élèves dans leurs choix scolaires et professionnels : parents, éducateurs, enseignants, conseillers des centres PMS, spécialistes de l'orientation, travailleurs sociaux...



... et « L'Art dans l'enseignement supérieur »

Ce guide informatique, sous forme de CD-Rom lors de sa dernière version, fait aujourd'hui peau neuve et se transforme en clé USB afin d'encore mieux vous aider et répondre aux évolutions techniques de vos ordinateurs !

Cet outil offre un aperçu complet de la large palette de formations d'enseignement supérieur, reconnues par la FWB, qui existent dans le domaine de l'art, organisées tant en Ecole supérieure des arts, qu'en Haute école, à l'Université ou en Ecole de promotion sociale. Le contenu a été mis à jour, une dizaine de nouvelles formations ont été intégrées, les exemples de programmes ont été adaptés, le tout en tenant compte des dispositions récentes

relatives à la mise en place du décret « Paysage ».

Différents modes de recherche sont possibles : par type de formation (bachelier ou master), par type d'institution, par ordre alphabétique, par domaine d'études... afin de faciliter au maximum votre recherche.



Ces deux outils sont vendus respectivement au prix de 19€ et 28€ et sont disponibles au CEDIEP.

Plus d'informations ? 02/649.14.18 – info@cediep.be

discrètement et efficacement dans les souliers de Marie-Dominique Simonet qui visait le changement et l'amélioration de l'enseignement par l'adhésion des équipes. Aujourd'hui, la nouvelle Ministre héritée de travaux qui pourraient aboutir à des « réformes imposées ». Elle aura à gérer ce changement de relation avec les acteurs du système éducatif tout en imprimant sa marque dans l'aboutissement du pacte pour un enseignement d'excellence.

A l'heure où j'écris ces lignes, le groupe central (groupe décisionnel du pacte) termine la rédaction d'un avis qu'il remettra au gouvernement. Ce dernier décidera de la suite à donner aux propositions. L'avis du groupe central comprend

des mesures et initiatives visant l'amélioration du système. Son contenu prend source dans les rapports intermédiaires des douze groupes de travail qui se sont réunis hebdomadairement d'octobre 2015 à mars 2016.

En ce qui concerne les Centres PMS, aucune discussion au sujet de leurs missions et de leur fonctionnement n'a eu lieu, jusqu'à présent, dans les travaux du pacte. Il s'agira néanmoins, au moment opportun, de (continuer à) positionner les Centres PMS comme acteur incontournable dans l'accompagnement des élèves. En effet, on peut difficilement concevoir que les résultats finaux des travaux du pacte ne disent pas un mot des missions des Centres et de l'articulation de leur travail avec celui des écoles. A priori, la Ministre Schyns porte un regard

favorable sur le travail des Centres PMS. De notre côté, nous veillerons à ce que le dialogue avec elle soit constructif et que les dossiers en suspens puissent être remis sur la table, notamment celui de l'encadrement PMS en lien avec le boom démographique. Nous souhaitons à Madame Schyns un mandat couronné de succès.

Références :

Le site internet du [pacte d'excellence](#)
[La synthèse du SeGEC](#) des rapports intermédiaires des groupes de travail

Sophie De Kuysche
Secrétaire Générale



Juridiquement votre

Délégation Générale aux droits de l'enfant : Rapport annuel 2014-2015

Le rapport annuel 2014-2015 du Délégué général aux droits de l'enfant est dorénavant disponible. Vous

pouvez le retrouver [ici](#).

Pour rappel, le Délégué général aux droits de l'enfant a pour mission générale de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants. Dans le cadre de ses missions, le Délégué général est notamment amené à vérifier l'application correcte de la législation et réglementation relative aux enfants et formuler des propositions aux autorités compétentes à l'égard des

enfants afin d'adapter la réglementation en vigueur. Il peut également recevoir les plaintes ou demandes de médiation relatives aux atteintes portées aux droits de l'enfant.

Nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents

Les Ministres ayant la santé dans leurs attributions ont décidé « d'implémenter une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et adolescents au travers du Plan national 2015-2020 ». Dans cette optique, la [circulaire 5668](#) tend à introduire et à présenter brièvement les réseaux de santé en place en Belgique.

Coin lecture

Pierre Vianin, *Comment développer un processus d'aide pour les élèves en difficulté ?*, Editions De Boeck, Coll. Guides Pratiques, 2016

Dans cet ouvrage, l'auteur présente une démarche, le Projet Personnel d'Intervention (PPI), qui constitue le fil rouge de tout le processus d'aide. Cette méthodologie de travail permet d'identifier les objectifs prioritaires de l'intervention, d'élaborer un projet différent pour l'élève ou l'adulte en difficulté de manière à mettre en place des interventions remédiatives efficaces.

Les problématiques qui peuvent être analysées grâce à cette approche sont très larges : difficultés de comportement, d'apprentissage, de motivation, de confiance en soi, de stratégies, de méthodes de travail, etc.

Ainsi, l'ouvrage s'adresse aussi bien aux enseignants spécialisés, psychopédagogues, éducateurs, ... qu'aux psychologues scolaires, orthophonistes, psychomotriciens.

Comme l'auteur est enseignant spécialisé, les exemples illustrant le processus d'aide concernent les élèves en difficulté d'apprentissage. Cette procédure de résolution de problème – éducatif, psychologique, pédagogique – est toutefois suffisamment large et ouverte pour qu'elle intéresse de manière plus générale les professionnels de l'aide engagés dans l'accompagnement des personnes en difficulté (enfants, jeunes, adultes) qui y trouveront de nombreuses pistes pertinentes.

Pierre Vianin est diplômé de l'Institut de Pédagogie Curative de l'Université de Fribourg (Suisse) où il a travaillé durant plusieurs années comme collaborateur scientifique et chargé de cours. Il est actuellement enseignant spécialisé et professeur à la Haute Ecole Pédagogique du Valais. Il se consacre depuis plusieurs années à la problématique de la lutte contre l'échec scolaire.





L'agenda de avril, mai et juin 2016

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
25 Formations 5, 28 et 53	26 Formations 5 et 21 Espace Alternance	27 Formation 27	28 Formation 18	29 COF Espace Intégration Groupe «Evaluation du travail des agents»
2 Formation 27	3 Formation 21	4	5 Ascension	6
9 Formation 19	10 COF APO	11 Formation Conti- nuée des directions	12 Formation 18	13 Formation 23
16 Pentecôte	17 Formation 27 Bureau FCPL	18	19 Formation 47 ACD	20 COF CPES
23	24 Journée CPEF à Ciney	25	26 ARP	27 CA CFPL Comité d'Ethique
30	31 Espace Intégration	1 Commission Per- manente Enseigne- ment Fondamental	2 Groupe «Evalu- ation du travail des agents»	3
6 Formation 27	7	8	9 Commission Perma- nente Enseignement Secondaire	10 Assemblée Générale du CFPL
13	14 SoDéMo	15 COF	16	17
20	21 Bureau FCPL	22	23	24
27	28	29	30	



La pensée du mois

La sagesse pédagogique devrait nous représenter le cancre comme l'élève le plus normal qui soit : celui qui justifie pleinement la fonction de professeur puisque nous avons tout à lui apprendre, à commencer par la nécessité même d'apprendre. »

In Daniel Pennac, Chagrin d'école, Gallimard, 2007 (Prix Renaudot 2007)